

Congrès de Dijon : mai 2006

Commission Carrière

Philippe VINCENT

La commission carrière du congrès s'est réunie le jeudi 11 mai de 8h30 à 17h30. Cette commission a rassemblé 102 représentants de 31 académies et elle était présidée par Michel Nedellec, secrétaire académique de Rouen, et animée par Philippe Vincent. Les membres présents de la commission carrière du bureau national étaient Françoise Charillon, Anne Berger, Laurence Colin, Michel Rougerie, Bernard Deslis et Alain Val.

Evolution du statut des personnels de direction

La 1ère renvoie à une réflexion générale sur une évolution à construire d'un statut rénové tirant ainsi les conséquences d'un processus partant du protocole Jospin de 1990, jusqu'au statut de 2001. Ce mouvement est pris en compte par les contributions des académies de Créteil, Montpellier, Rouen et Versailles qui proposent comme Nancy-Metz, Nantes, Rennes et Strasbourg la construction d'un corps unique à 2 classes l'une d'accueil, l'autre promotionnelle. Eu égard à l'ensemble du contexte, il est apparu nécessaire de s'inscrire dans un processus d'élaboration associant les académies sur la base d'un calendrier balisé. Cette élaboration devra déboucher sur un projet permettant au bureau national d'engager des négociations visant à obtenir une nouvelle avancée statutaire. C'est le sens de la motion 1 proposée au congrès après 30 interventions de la part de 16 académies.

Motion 1

Le congrès de Dijon mandate le bureau national pour revendiquer, dans le cadre d'une nouvelle évolution du statut du corps unique des personnels de direction, une classe à échelle unique de rémunération assortie d'une hors classe de promotion. Ce corps aura vocation à s'intégrer dans un corps d'encadrement supérieur de la fonction publique.

La construction de l'échelle indiciaire de ce corps pourra se faire entre autre sur la base des propositions élaborées par les académies en étudiant les avantages et les inconvénients du principe d'un échelonnement indiciaire unique et d'un régime indemnitaire lié à l'emploi.

Cette réflexion sera portée par un groupe national associant un représentant par académie et des experts. Ce groupe présentera un premier bilan de ses travaux au CSN de novembre 2006, et soumettra un projet à l'adoption du CSN de mai 2007.

Vote du congrès : adoptée à l'unanimité